

**BUDGET**

*D*e la *M*arine.

1831.



# Section 1<sup>re</sup>.

## Frais du Ministère.

			<i>OBSERVATIONS.</i>
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
1 <sup>o</sup> Traitement du Ministre. Pour mémoire. . . . .	" "		<p>Le Département de la Marine est confié au Ministre des Affaires Etrangères, sans cumul d'appointements.</p> <p>Cette nouvelle organisation sera proposée et aura probablement lieu au 1<sup>er</sup> octobre.</p> <p>Un ingénieur des ponts et chaussées est attaché au Département de la Marine, sans cumul d'appointements.</p> <p>Le Secrétaire de la Marine est provisoirement chargé de cette direction.</p> <p>Ce service se fait par des personnes rétribuées sur le budget des Affaires Etrangères.</p>
2 <sup>o</sup> Id. du Secrétaire-Général pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet. . . . .	4,066 64		
3 <sup>o</sup> Traitement des employés, pour les mois de juin, juillet, août et septembre. . . . .	536 66		
Organisation du Conseil et des Bureaux. ( <i>Voir l'état ci-annexé n° 4</i> ).			
4 <sup>o</sup> Traitement du Commandant de la Marine. . . . .	625 "		
5 <sup>o</sup> Id. de l'Ingénieur de la Marine. . . . .	" "		
6 <sup>o</sup> Id. du Directeur des administrations des ports et des côtes. . . . .	" "		
7 <sup>o</sup> Traitement du Secrétaire de la Marine. . . . .	625 "		
8 <sup>o</sup> Id. de deux employés de première classe	600 "		
9 <sup>o</sup> Id. de deux employés de deuxième Id. . . . .	400 "		
10 <sup>o</sup> Id. des Huissiers et Messagers. . . . .	" "		
<b>TOTAL de l'art. 1<sup>er</sup></b> . . . . .		<b>3,853 30</b>	
<b>ART. 2.</b>			
<i>Frais de Bureau.</i>			
1 <sup>o</sup> Fournitures, achat de livres, cartes, frais d'impression et de reliure. . . . .	1,000 "		
2 <sup>o</sup> Éclairage et chauffage. . . . .	250 "		
3 <sup>o</sup> Achat du mobilier et des objets nécessaires à l'établissement des bureaux. . . . .	600 "		
4 <sup>o</sup> Ports de lettres, frais d'affranchissement, etc.	50 "		
<b>TOTAL de l'art. 2.</b> . . . . .		<b>1,900 "</b>	
<b>ART. 3.</b>			
1 <sup>o</sup> Frais d'inspection et de tournées à faire aux ports de mer, pour l'organisation des commissariats maritimes, etc. . . . .	200 "		
2 <sup>o</sup> Frais imprévus. . . . .	400 "		
<b>TOTAL de l'art. 3</b> . . . . .		<b>300 "</b>	
<b>TOTAL de la 1<sup>re</sup> Section</b> . . . . .		<b>6,053 30</b>	

## Section 2.

### Administration Maritime du Port d'Anvers.

			<i>OBSERVATIONS.</i>
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
1 <sup>o</sup> Traitement des fonctionnaires et des employés. ( Voir l'état n <sup>o</sup> 2). . . . .	6,107 50		
2 <sup>o</sup> Frais de route des Aspirans . . . . .	100 "		
		<b>6,207 50</b>	
<b>ART. 2.</b>			
1 <sup>o</sup> Entretien des embarcations . . . . .	1,500 "		
2 <sup>o</sup> Id. du local . . . . .	80 "		
3 <sup>o</sup> Chauffage et éclairage . . . . .	80 "		
4 <sup>o</sup> Frais de bureau . . . . .	35 "		
5 <sup>o</sup> Frais imprévus . . . . .	35 "		
		<b>1,730 "</b>	
<b>ART. 3.</b>			
1 <sup>o</sup> Frais de sondation de l'Escant . . . . .	80 "		
2 <sup>o</sup> Renouvellement et entretien des bouées et balises.	500 "		
3 <sup>o</sup> Frais d'une barque stationnaire pour le service de la quarantaine . . . . .	500 "		<i>En temps ordinaire cette barque est inutile.</i>
<b>ART. 4.</b>			
1 <sup>o</sup> Entretien de l'école gratuite de mathématiques et de navigation . . . . .	85 "	<b>1,080 "</b>	
2 <sup>o</sup> Achat d'instrumens et autres frais de premier établissement . . . . .	800 "		
		<b>885 "</b>	
<b>TOTAL de la Section 2e. . . . .</b>		<b>9,902 50</b>	

## Section 3.

### Administration Maritime du Port d'Ostende.

			OBSERVATIONS.
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
1 <sup>o</sup> Traitement du professeur de navigation à l'école gratuite d'Ostende, trois premiers trimestres de l'année . . . . .	600	»	
2 <sup>o</sup> Traitement des cinq gardes-fanaux, pendant les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres. . . . .	937	50	
			1,537 50
<b>ART. 2.</b>			
1 <sup>o</sup> Traitement des fonctionnaires et des employés, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre. ( Voir l'état n <sup>o</sup> 2 ).	3,440	50	
2 <sup>o</sup> Frais de route des apprentis pilotes . . . . .	100	»	
			3,540 50
<b>ART. 3.</b>			
1 <sup>o</sup> Entretien des embarcations . . . . .	750	»	
2 <sup>o</sup> Id. du local . . . . .	50	»	
3 <sup>o</sup> Chauffage et éclairage . . . . .	50	»	
4 <sup>o</sup> Frais de bureau . . . . .	30	»	
5 <sup>o</sup> Frais imprévus . . . . .	30	»	
			910 »
<b>ART. 4.</b>			
1 <sup>o</sup> Frais de sondation . . . . .	30	»	
2 <sup>o</sup> Entretien des bouées et balises . . . . .	75	»	
3 <sup>o</sup> Frais des barques stationnaires à Nieuport et à Ostende, pour le service de la quarantaine. . . . .	1,000	»	
			1,105 »
<b>ART. 5.</b>			
1 <sup>o</sup> Entretien de l'école de navigation . . . . .	85	»	
2 <sup>o</sup> Achat d'instrumens et autres frais de premier établissement . . . . .	800	»	
			885 »
<b>ART. 6.</b>			
1 <sup>o</sup> Entretien des fanaux sur la côte de Flandres, pour toute l'année. . . . .	400	»	
2 <sup>o</sup> Frais d'éclairage. Id. . . . .	2,400	»	
3 <sup>o</sup> Entretien de l'habitation d'un garde-feu, pour l'année entière. . . . .	72	79	
4 <sup>o</sup> Frais de tournée du commissaire. . . . .	40	»	
			2,912 79
<b>TOTAL de la Section 3.</b> . . . . .			<b>10,890 79</b>

## Section 4.

### Armement et Équipement des Bâtiments de Guerre.

			OBSERVATIONS.
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
1° Traitement des Officiers de Marine, depuis le 1 <sup>er</sup> juin jusques et y compris le 30 septembre. . .	2,419	92	
			2,419 92
<b>ART. 2.</b>			
1° Achat du matériel nécessaire aux deux brigantins et quatre canonnières. ( <i>Voir l'état ci-annexé n° 3</i> ) . . . . .	33,588	»	
2° Frais de transport. . . . .	3,000	»	
3° Achat de cartes, livres et instrumens de navigation, suivant l'état n° 4. . . . .	4,446	»	
			38,034 »
<b>ART. 3.</b>			
<i>Frais d'équipement de deux Brigantins.</i> ( Voir l'état n° 5 ).			
1° Traitement des Officiers. . . . .	2,725	»	
2° Solde des hommes de l'équipage. . . . .	4,050	»	
3° Provisions de bord . . . . .	4,140	»	
			10,915 »
<b>ART. 4.</b>			
1° Achat de 100 hamacs, avec matelats, oreillers et couvertures. . . . .	1,900	»	
2° Voiles de rechange, tentes de pont, vieilles toiles, etc. ( <i>Voir l'état n° 7</i> ) . . . . .	1,010	»	
			2,940 »
<b>ART. 5.</b>			
1° Médicamens et menus frais . . . . .	325	»	
			325 »
<b>ART. 6.</b>			
<i>Équipement de quatre Canonnières.</i> ( Voir l'état ci-annexé n° 6 ).			
1° Traitement des Officiers . . . . .	4,150	»	
2° Solde des hommes de l'équipage . . . . .	6,720	»	
3° Provisions de bouche . . . . .	5,888	»	
			16,758 »
<b>ART. 7.</b>			
1° Achat de 160 hamacs fournis. . . . .	3,040	»	
2° Voiles de rechange, etc. ( <i>Voir l'état n° 7</i> ) . . . . .	1,760	»	
			4,800 »
<b>ART. 8.</b>			
1° Médicamens, menus dépenses et frais imprévus.	600	»	
			600 »
<b>TOTAL de la Section 4. . . . .</b>			<b>76,491 92</b>

*Section 5.*  
*Arrérages de 1830.*

ARTICLE PREMIER.			<i>OBSERVATIONS.</i>
<i>Traitemens.</i>			
1° Aux cinq gardes-fanaux sur la côte de Flandres, pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1830 . . . . .	312	50	
2° Au professeur de navigation d'Ostende, pour arrérages de son traitement du 4 <sup>e</sup> trimestre. . . . .	200	»	
		512	50
ART. 2.			
1° A la veuve <i>Mouqué</i> , entrepreneur de l'éclairage et de l'entretien des fanaux sur la côte de Flandres, pour l'année 1830. . . . .	2,587	49	
2° A <i>J. Vandevelde</i> , entrepreneur de l'entretien et des réparations d'une habitation de garde-fanal, pour l'année 1830 . . . . .	72	79	
		2,660	28
ART. 3.			
1° Arrérages d'une pension de 90 florins, pour le 4 <sup>e</sup> trimestre . . . . .		22	50
TOTAL de la Section 5. . . . .		3,495	28

## Section 6.

### *Établissement des Magasins de la Marine.*

			<i>OBSERVATIONS.</i>
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
1° Loyer d'un magasin. . . . .	225	»	
2° Ameublement, dispositions des gradins, planches, etc. . . . .	500	»	
3° Entretien et réparations des objets de gréement, etc. . . . .	1,200	»	
4° Entretien du local . . . . .	25	»	
<b>ART. 2.</b>			
1° Traitement du garde-magasin. . . . .	200	»	
2° Frais de bureau . . . . .	13	»	
<b>ART. 3.</b>			
<i>Objets de rechange et de réserve, (suivant l'état n° 8).</i>			
1° Cordages de différentes dimensions. . . . .	4,500	»	
2° Vieux cordages, présates, etc. . . . .	500	»	
3° Pouliure. . . . .	2,500	»	
4° Mâture . . . . .	800	»	
5° Calfatage, goulron, etc. . . . .	1,000	»	
6° Toiles à voiles, casses, etc. . . . .	1,000	»	
7° Ancres, grappins. . . . .	500	»	
		<b>10,800</b>	»
<b>TOTAL de la Section 6.</b>		<b>12,963</b>	<b>»</b>

*Section 7.*  
*Pensions.*

ARTICLE PREMIER.			OBSERVATIONS.
<i>Pensions dues à des Marins belges, à des Veuves ou Orphelins, en vertu de titres donnant des droits acquis.</i>			
1 <sup>o</sup> A un marin . . . . .	90	»	
2 <sup>o</sup> Aux pensionnés du pilotage . . . . .	4,000	»	
ART. 2.			
1 <sup>o</sup> Fonds à faire pour les pensions qui pourraient être dues d'après des réglemens existans ou à proposer. . . . .		4,090	»
		500	»
TOTAL de la Section 7. . . . .		4,590	»

*Section 8.*  
*Constructions.*

			<i>OBSERVATIONS.</i>
1° Pour deux brigantins . . . . .	30,000	»	
2° Pour quatre canonnières . . . . .	79,999	98	
ARTICLE SUPPLÉMENTAIRE.			
		109,999	98
1° Dépenses imprévues. . . . .		48,913	23
		128,913	21

# Re'capitulation.

<b>SECTION 1<sup>re</sup>.</b>	
Frais du Ministère . . . . .	6,053 50
<b>SECTION 2.</b>	
Administration maritime d'Anvers . . . . .	9,902 50
<b>SECTION 3.</b>	
Administration maritime d'Ostende. . . . .	10,890 79
<b>SECTION 4.</b>	
Armement et Équipement des b'atiments de guerre. . . . .	76,491 92
<b>SECTION 5.</b>	
Arrérages de traitement, etc., de 1850. . . . .	5,195 28
<b>SECTION 6.</b>	
Établissement du magasin de la Marine. . . . .	12,065 "
<b>SECTION 7.</b>	
Pensions . . . . .	1,590 "
<b>SECTION 8.</b>	
Constructions et dépenses imprévues. . . . .	128,915 21
<hr/>	
TOTAL. . . . . /	250,000 "

# ANNOTATIONS

*Au Budget de la Marine.*

---

## SECTION I.

### ARTICLE PREMIER.

§ 2. La place de Secrétaire-Général, vacante depuis le mois de juillet, pourra être remplacée par un Chef de division ou un Secrétaire ordinaire aux appointemens de 2000 à 2500 florins.

§ 4, 5, 6. Un conseil de marine composé de trois membres entendus dans les différentes branches de ce service est devenu indispensable, et remplacera ce qu'en France et en Angleterre on nomme conseil d'amirauté. Jamais Ministre n'oserait sans cela assumer sur lui la responsabilité de ce département, qui, trop peu important encore pour former un Ministère séparé, excuse le Ministre qui en est chargé de connaissances spéciales, et le force nécessairement à s'entourer des lumières et des connaissances de personnes versées dans la partie.

Les traitemens des membres du conseil seront susceptibles d'augmentation par la suite.

§ 7, 8, 9. Alors que tout est à créer et à organiser, et que le manque de documens nécessite un travail extraordinaire, on ne pourrait diminuer le personnel de ce département.

### ART. 2.

§ 1. Cette somme paraîtra modique à tous ceux qui voudront réfléchir aux prix élevés des cartes et des ouvrages qui traitent de la partie, aussi l'économie la plus sévère présidera-t-elle aux achats.

### ART. 5.

§ 1. Des tournées qui seront fréquentes, et motivées par la nécessité de surveiller l'organisation, demandent cette somme.

## SECTION II.

### ARTICLE I et 2.

Les traitemens des différens fonctionnaires, ainsi que l'entretien des embar-

cations, sont calculés sur des données positives et d'après le plan d'une nouvelle organisation qui offre des économies et des améliorations.

**ART. 3.**

§ 2. Sous l'ancien Gouvernement, ce service était divisé en deux sections dont la première comprenait le balisage de Flessingue à Batz, et la seconde de Batz à Anvers; cette dernière a été publiquement adjugée pour la somme annuelle de 2000 florins.

§ 3. L'établissement d'une barque stationnaire dans l'Escaut est des plus nécessaire, et rendu plus urgent encore par les mesures de précaution à opposer à l'introduction du *Cholera-morbus*.

**ART. 4.**

§ 1. L'utilité de l'établissement de cette école et de la conservation de celle d'Ostende, sera sans doute généralement appréciée.

**SECTION III.**

**ARTICLE PREMIER.**

§ 1, 2. Le professeur de navigation à Ostende et les cinq gardes-fanaux de la côte de Flandre ont de même toujours été portés au budget de la Marine du Gouvernement précédent.

Les observations et les notes de la section précédente sont généralement applicables aux articles 2, 3, 4 et 5 de cette section.

**SECTION IV.**

**ARTICLE PREMIER.**

§ 1. Le 7 juin, M. le Régent nomma un lieutenant de vaisseau en activité de service et trois officiers du même grade, ainsi qu'un enseigne de vaisseau en non activité; un aspirant fut également nommé par le même arrêté.

**ART. 2.**

§ 3. L'état N° 4, qui a rapport à ce paragraphe, ne contient que des objets indispensables, calculés au taux le plus modique.

**ART. 5.**

§ 1. Plus tard on déterminera d'une manière plus précise ce qu'on ne peut maintenant qu'indiquer approximativement.

## **SECTION V.**

### **ARTICLE PREMIER.**

§ 1, 2. Les différentes sommes portées à cette section sont dues en vertu de nominations légales et d'actes d'adjudication contractés par l'ancien Gouvernement; ces réclamations fondées doivent être acquittées.

## **SECTION VI.**

Indispensable pour la conservation d'objets de gréement que les navires ne peuvent en hiver garder à bord; un magasin est nécessaire encore pour se procurer au plus vite quantité d'objets dont on peut avoir un pressant besoin dans des occasions que l'on ne peut prévoir.

### **ART. 3.**

D'après l'état ci-joint N° 8, cet article n'exige aucun éclaircissement; il faut cependant remarquer qu'il ne comprend que le strict nécessaire.

## **SECTION VII.**

### **ARTICLE PREMIER.**

§ 1. Jusqu'à ce qu'elle puisse être inscrite au grand-livre, cette pension devra être payée par la Marine.

§ 2. Les pensions de cette catégorie ont toujours été prélevées sur les fonds provenant du pilotage.

### **ART. 2.**

§ 1. Plusieurs réclamations ont déjà été faites par des personnes qui paraissent avoir des droits à des pensions; si on en accorde, elles resteront pendant un semestre à la charge du Département de la Marine.

## **SECTION VIII.**

### **ARTICLE PREMIER.**

§ 1, 2. Ces constructions ont été ordonnées en vertu d'arrêtés du Pouvoir Exécutif, en date du 24 février et du 7 juin 1831.

### **ARTICLE SUPPLÉMENTAIRE.**

On a l'espoir fondé que les prévisions surpasseront les besoins réels, mais encore est-il vrai qu'il est nécessaire de demander une somme suffisante pour couvrir les dépenses qu'une guerre rendrait inévitables, et dont il faut prévoir la possibilité.

**Il reste encore à faire remarquer que sur la somme de 250,000 florins du présent budget, des frais extraordinaires pour le service de la quarantaine, de premier établissement et autres, s'élevant à environ 12,000 florins, ne se reproduiront plus en grande partie aux budgets des années suivantes, et que le produit de différentes branches du service de la Marine, qui rentrera à l'avenir au trésor de l'État, contribuera à diminuer considérablement les frais de ce département.**

---

N<sup>o</sup> 1.

## Conseil de la Marine.

	TRAITEMENT ANNUEL
1 <sup>o</sup> Le Directeur de la marine . . . . . f	2,500 »
2 <sup>o</sup> Le Directeur du génie maritime . . . . .	2,500 »
3 <sup>o</sup> Le Directeur des administrations des ports . . . . .	2,500 »

7,500 »

### *Bureaux du Département de la Marine.*

1 <sup>o</sup> Le secrétaire de la marine . . . . .	2,500 »
2 <sup>o</sup> Un Employé chargé des archives et de la comptabilité. . . . .	1,200 »
3 <sup>o</sup> Un Employé de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,200 »
4 <sup>o</sup> Deux Employés de 2 <sup>e</sup> classe à 800 . . . . .	1,600 »
5 <sup>o</sup> Surnuméraires . . . . .	» »

6,500 »

TOTAL. . . . . f 14,000 »

ART. 2.

**ÉTAT** *du Personnel des Administrations Maritimes  
des ports d'Anvers et d'Ostende.*

<b>PORT D'ANVERS.</b>		TRAITEMENT ANNUEL.
1° Un commissaire maritime . . . . .		2,000 "
2° Un sous-commissaire . . . . .		800 "
3° Un capitaine des pilotes. . . . .		500 "
4° Un secrétaire . . . . .		700 "
5° Un surnuméraire . . . . .		" "
6° Un receveur-payeur, prenant 3 p. % sur la recette . . . . .		" "
7° Cinq brigades de pilotes composées chacune de :		
Un patron à . . . . . f 500 " par an, ci, pour les 5 . . . . .		2,500 "
Un second à . . . . . 400 " id. 5 . . . . .		2,000 "
Cinq pilotes à . . . . . 350 " id. 25 . . . . .		8,750 "
Deux aspirans à . . . . . } . . . 264 " id. 20 . . . . .		5,280 "
Et deux matelots . . . . . }		
8° Un chef agent . . . . .		300 "
9° Quatre agens . . . . .		800 "
10° Un professeur de mathématiques et de navigation . . . . .		800 "
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>f 24,430 "</b>

<b>PORT D'OSTENDE.</b>		
1° Un commissaire maritime . . . . .		1,800 "
2° Un sous-commissaire . . . . .		800 "
3° Un capitaine des pilotes . . . . .		500 "
4° Un secrétaire . . . . .		700 "
5° Un signaleur des marées. . . . .		100 "
6° Deux agens à . . . . . f 200 " par an, ci-pour les 2 . . . . .		400 "
7° Cinq gardes-fanaux à . . . . . 250 " id. 5 . . . . .		1,250 "
8° Un professeur de navigation . . . . .		800 "
9° Deux brigades de pilotes, composées chacun de :		
Un patron à . . . . . 500 " par an, ci-pour les 2 . . . . .		1,000 "
Un second à . . . . . 400 " id. 2 . . . . .		800 "
Cinq pilotes à . . . . . 350 " id. 10 . . . . .		3,500 "
Deux aspirans et deux matelots à 264 " id. 8 . . . . .		2,112 "
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>f 13,762 "</b>

*Nota.* Les patrons, les seconds et les pilotes reçoivent, outre leurs appointemens, 5 p. % sur la recette à répartir selon les différens grades.

**ÉTAT** *du Matériel et des Munitions nécessaires  
à l'armement de deux Brigantins et de quatre Ca-  
nonnières.*

	VALEURS.	
<b>POUR UN BRIGANTIN.</b>		
4 Canons de 24 . . . . . f	2,440 »	
2 Caronades de 36 . . . . .	460 »	
2 Canons de 8. . . . .	440 »	
De la poudre pour 80 coups par pièce , avec étoupilles et valets . . . . .	1,280 »	
Les projectiles de chaque pièce consisteront en 60 bou- lets ronds , 10 boulets ramés et 10 paquets de mitraille .	2,400 »	
20 Fusils . . . . .	240 »	
12 Sabres . . . . .	42 »	
20 Pistolets . . . . .	170 »	
10 Piques . . . . .	30 »	
10 Haches d'abordage . . . . .	40 »	
	<b>7,542 »</b>	
Pour deux brigantins. . . . .		15,084 »
<b>POUR UNE CANONNIÈRE.</b>		
4 Canons de 24 . . . . .	2,440 »	
De la poudre pour 80 coups par pièce , avec étoupilles et valets . . . . .	650 »	
Les projectiles de chaque pièce consisteront en 60 bou- lets ronds , 10 boulets ramés et 10 paquets de mitraille .	1,152 »	
15 Fusils . . . . .	180 »	
8 Sabres. . . . .	28 »	
15 Pistolets. . . . .	127 »	
7 Piques . . . . .	21 »	
7 Haches d'abordage. . . . .	28 »	
	<b>4,626 »</b>	
Pour quatre canonnières. . . . .		18,504 »
<b>TOTAL.</b> . . . . .		<b>33,588 »</b>

N° 4.

**ETAT** *d'instrumens de Navigation, de Livres et de Cartes Marines pour deux Brigantins et quatre Canonnières.*

Une carte de la Mer du Nord et de la Manche . . . . . /	20 »
Cartes particulières des côtes de la Belgique. . . . .	10 »
Connaissance du temps pour l'année courante . . . . .	5 »
Description des côtes et des courans de la Mer du Nord et de la Manche. . . . .	5 »
Un octant. . . . .	40 »
Un baromètre et thermomètre . . . . .	50 »
Un étui avec des compas . . . . .	15 »
Deux boussoles . . . . .	50 »
Une longue-vue. . . . .	50 »
	<hr/>
TOTAL . . . . f	241 »
	6
	<hr/>
Pour les six bâtimens. . . . . f	1,446 »

## Formation de l'Équipage d'un Brigantin.

GRADES.	NOMBRE effectif.	MONTANT		MONTANT pour un TRIMESTRE.	POUR les DEUX BRIGANTINS.
		des TRAITEMENS par an.	de LA SOLDE par mois.		
Lieutenant de vaisseau . . . . .	1	f 2400 »		f 600 »	
Enseigne — . . . . .	1	1000 »		250 »	
Aspirant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	800 »		200 »	
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	450 »		112 50	
Agent comptable de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	800 .		200 »	
Traitement des officiers . . . . .				1362 50	2725 »
Maître d'équipage . . . . .	1		28 »	84 »	
Contre-maître d'équipage . . . . .	1		25 »	75 »	
Maître d'artillerie . . . . .	1		25 »	75 »	
Cuisinier . . . . .	1		25 »	75 »	
Matelots de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10		20 »	600 »	
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8		15 »	360 »	
— 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	13		13 »	507 »	
Mousses . . . . .	4		6 »	72 »	
Caporaux . . . . .	1		15 »	45 »	
Soldats. . . . .	4		11 »	132 »	
	50			2025 »	4050 »
Les provisions de bord, calculées à 45 cents par jour et par homme; fait, pour 50 hommes et pour 92 jours . . . . .				2070 »	4140 »
TOTAL . . . . .				f 10,915 »	

## Formation de l'Equipage d'une Canonnière.

GRADES.	NOMBRE effectif.	MONTANT		MONTANT pour un TRIMESTRE.	POUR les CANONNIÈRES.
		des TRAITEMENS par an.	de LA SOLDE par mois.		
Lieutenant de vaisseau . . . . .	1	2400 »		600 »	
Aspirant de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1	800 »		200 »	
— 2 <sup>o</sup> classe . . . . .	1	450 »		112 50	
Agent comptable de 3 <sup>o</sup> classe . . .	1	500 »		125 »	
Traitement des offic. . . . .				1037 50	4150 »
Maitre d'équipage . . . . .	1	336 »	28 »	84 »	
Contre-maitre . . . . .	1	300 »	25 »	75 »	
Maitre d'artillerie . . . . .	1	300 »	25 »	75 »	
Cuisinier . . . . .	1	300 »	25 »	75 »	
Matelots de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	1920 »	20 »	480 »	
— 2 <sup>o</sup> classe . . . . .	6	1080 »	15 »	270 »	
— 3 <sup>o</sup> classe . . . . .	10	1560 »	13 »	390 »	
Caporaux . . . . .	1	180 »	15 »	45 »	
Soldats . . . . .	4	528 »	11 »	132 »	
Mousses . . . . .	3	216 »	6 »	54 »	
	40			1680 »	6720 »
Les provisions de bord, calculées à 45 cents par jour et par homme ; fait, pour 40 hommes et 92 jours . . . . .				1472 »	5888 »
<b>TOTAL . . . . .</b>				<b>f 16,758 »</b>	

**ETAT** des Hamacs garnis, Voiles de rechange,  
Tentes de pont, etc., pour deux Brigantins et quatre  
Canonnières.

<b>POUR DEUX BRIGANTINS.</b>		
100 Hamacs . . . . .	à f 3 50	} . . . f 1,900 »
— Matelats en crin . . . . .	10 »	
— Oreillers Id. . . . .	2 50	
— Couvertures en laine. . . . .	3 »	
	f 19 »	
Deux misaines, quatre focs, un hunier, une tente de pont, quelques vieilles toiles, présates, vieux cordages, etc., par approximation . . . . .		1,040 »
<b>POUR QUATRE CANONNIÈRES.</b>		
160 Hamacs, matelats, oreillers et couvertures. . . . .		5,040 »
Quatre misaines, huit focs, quatre huniers, quatre tentes de pont, quelques vieilles toiles, présates, vieux cordages, etc., par approximation . . . . .		1,760 »
<b>TOTAL.</b> . . . . .		f 7,740 »

**ÉTAT** d'objets de réserve et de rechange qu'il convient d'avoir au magasin, pour l'usage de deux Brigantins et de quatre Canonnières.

CORDAGES.	CIRCONFÉ- RENCE.	LONGUEUR.	VALEUR.
	Centimètres.	Mètres.	
1 Câble. . . . .	23	990	} 4,500
1 Id. . . . .	19	330	
1 Grand grelin . . . . .	16	990	
1 Grelin . . . . .	11	660	
1 Id. . . . .	10	990	
1 Aussières . . . . .	6	450	
	20	165	
	15	330	
	14	100	
	13	200	
	12	400	
	10	350	
	9	400	
	8	300	
Divers cordages . . . . .	7 1/2	1,000	
	7	600	
	6 1/2	600	
	6	1,200	
	5 1/2	1,000	
	5	400	
	4 1/2	500	
	4	400	
	3 1/2	300	
	3	500	
Vieux cordages, présates, etc. . . . .			500 "
Pouliure . . . . .			2,500 "
Mâtire . . . . .			800 "
Calfatage, goudron, etc. . . . .			1,000 "
Toile pour voiles, casses, etc. . . . .			1,000 "
Ancres, grappins . . . . .			500 "
<b>TOTAL.</b> . . . . .		<i>f</i>	<b>10,800 "</b>